

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3142

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 23

Rédiger ainsi l'alinéa 49 :

« I *bis*. – Pour la détermination des tarifs et du coefficient prévus au I, il est tenu compte : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.